



Commune de MORILLON

Séance du 6 mars 2020

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
02.03.2020

Date d'affichage
02.03.2020

L'an deux mille vingt, le 6 mars à 19 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de **Alain DENERIAZ, Maire**

Présents :

Alain DENERIAZ Maire, Robert DENERIAZ, Jean BAUMSTARK,
Adjoint, Claude DORANGE-PATTORET, Thérèse GUERROT ANTHOINE, Frédéric ANDRES, Laurent
TRONCHET, Eric SAUDMONT, François JULIAND, Elodie CHRISTINAZ, Conseillers Municipaux

Excusés :

Martine LALLIARD qui donne pouvoir à Thérèse GUERROT-ANTHOINE
Annie PASQUIER qui donne pouvoir à Alain DENERIAZ
Pascal BOBO qui donne pouvoir à Laurent TRONCHET

Absent :

Xavier CHASSANG
Jocelyne PEREIRA

A été nommé secrétaire de séance : Pas de secrétaire de séance

Délibération n° 2020.16

Objet de la délibération

**BUDGET DE LA COMMUNE : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'Adopter le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice (cf fiche synthétique jointe).

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain DENERIAZ

A handwritten signature in blue ink, reading "Alain Deneriaz", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE GRENOBLE" and "38000 - GRENOBLE".

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :

[

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 137 029,09	3 069 663,20	6 206 692,29
Titres de recettes émis (b)	2 614 897,28	3 139 530,81	5 754 428,09
Réductions de titres (c)		899,00	899,00
Recettes nettes (d = b - c)	2 614 897,28	3 138 631,81	5 753 529,09
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 137 029,09	3 069 663,20	6 206 692,29
Mandats émis (f)	1 078 002,93	2 254 689,28	3 332 692,21
Annulations de mandats (g)	3 448,94	262,00	3 710,94
Dépenses nettes (h = f - g)	1 074 553,99	2 254 427,28	3 328 981,27
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 540 343,29	884 204,53	2 424 547,82
(h - d) Déficit			

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-735 625,56		1 540 343,29	-147 351,24	657 366,49
Fonctionnement	2 555 283,45	2 272 755,42	884 204,53	253,26	1 166 985,82
TOTAL I	1 819 657,89	2 272 755,42	2 424 547,82	-147 097,98	1 824 352,31
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
41800-TOURISME-MORILLON					
Investissement	-1 225,54		-0,01		-1 225,55
Fonctionnement	1 225,54	1 225,54	1 340,35		1 340,35
Sous-Total		1 225,54	1 340,34		114,80
TOTAL III		1 225,54	1 340,34		114,80
TOTAL I + II + III	1 819 657,89	2 273 980,96	2 425 888,16	-147 097,98	1 824 467,11

1°) le syndicat Intercommunal d'études et d'aménagement du Grand Massif (SIEAGM) a été dissous par arrêté préfectoral n° 2014163-0007 du 12 juin 2014 - Ses résultats ont été repris en partie au BP de la commune de Morillon 2°) Le syndicat Intercommunal Défense Torrent du Verney a été dissous, ses résultats ont été repris à 50 % dans le BP de la commune de Morillon